

Comité national de suivi
29 janvier 2020

L'évaluation de l'impact du PON FSE
sur la lutte contre la pauvreté
et la promotion de l'inclusion
(Axe 3)

DGEFP Sous-direction Europe et International

Béatrice EVENO

Frédéric GUILLEMINE

Une cible atteinte

1

**Atteinte de la cible 2023
de 2 millions de
participants courant 2020**

Données du rapport à fin 2018 :

Près de 1,4 million de participants correspondant à
900 000 personnes physiques
55 % demandeurs d'emplois, 31 % inactifs
Plus de 10 000 opérations cofinancées

**Forte précarité du public
accompagné sur l'axe 3**

- **Surreprésentation des participants chômeurs de longue durée (+ 17 pts) et des bas niveaux de qualification (collège ou infra) (+ 42 pts)**
- Plus d'1 participant sur 4 relève d'un ménage monoparental avec enfants à charge
- Plus d'1 sur 4 est issu de QPV
- plus de 25 % sont d'origine étrangère

**35% des allocataires du
RSA suivis dans le cadre
d'un parcours d'insertion
socio-professionnel**

14 % de l'ensemble des allocataires de l'ASS et RSA

300 000 sur 405 000 participants par an entrant en moyenne dans une opération FSE sont allocataires de minima sociaux (75%)

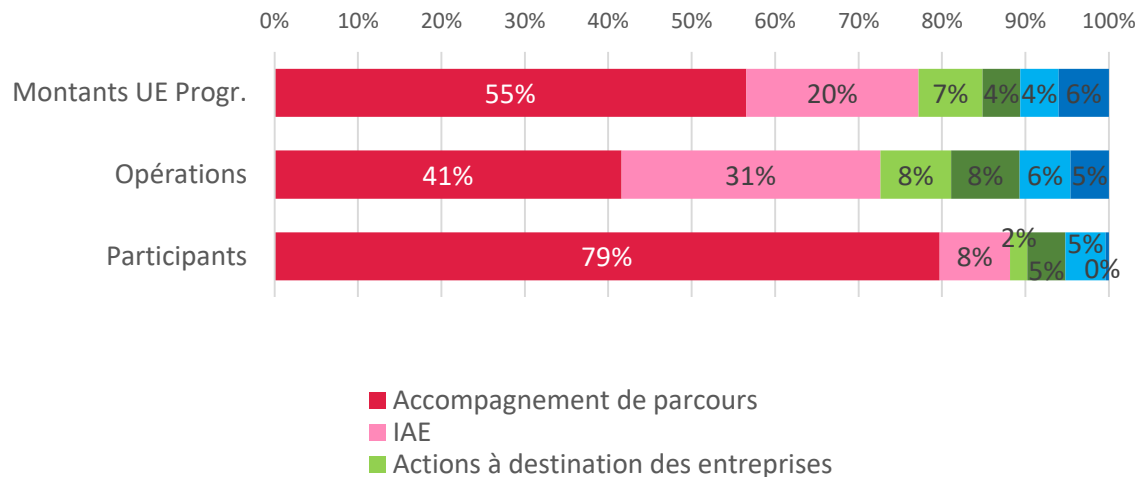
17% des dépenses nationales d'insertion : 230 M€/an

2

55% des crédits UE Axe 3 et 4/5 des participants relèvent de l'accompagnement de parcours

- 8% des participants relèvent de l'insertion par l'activité économique (20% crédits UE)
- 13% des participants d'autres types d'opérations : étapes de parcours, en particulier en matière de levée des freins sociaux, actions à destination des entreprises, notamment en matière de médiation emploi ou de facilitation des clauses sociales, des actions d'animation territoriale et d'autres actions innovantes

Montants, opérations et participants de l'axe 3,
par type d'opérations, en %



Une approche
globale de la
personne
priviliégée

2

Plus d'un million de participants entrés dans un accompagnement de parcours cofinancé FSE

L'accompagnement de parcours propose au participant un référent sur la durée et pour la globalité de ses besoins.

Il couvre un large éventail d'interventions de l'amont à l'aval de l'accompagnement (aval moins couvert à ce jour) et repose sur une mobilisation croisée entre plusieurs structures générant de la dynamique de coordination et de partenariat entre opérateurs de l'axe 3.

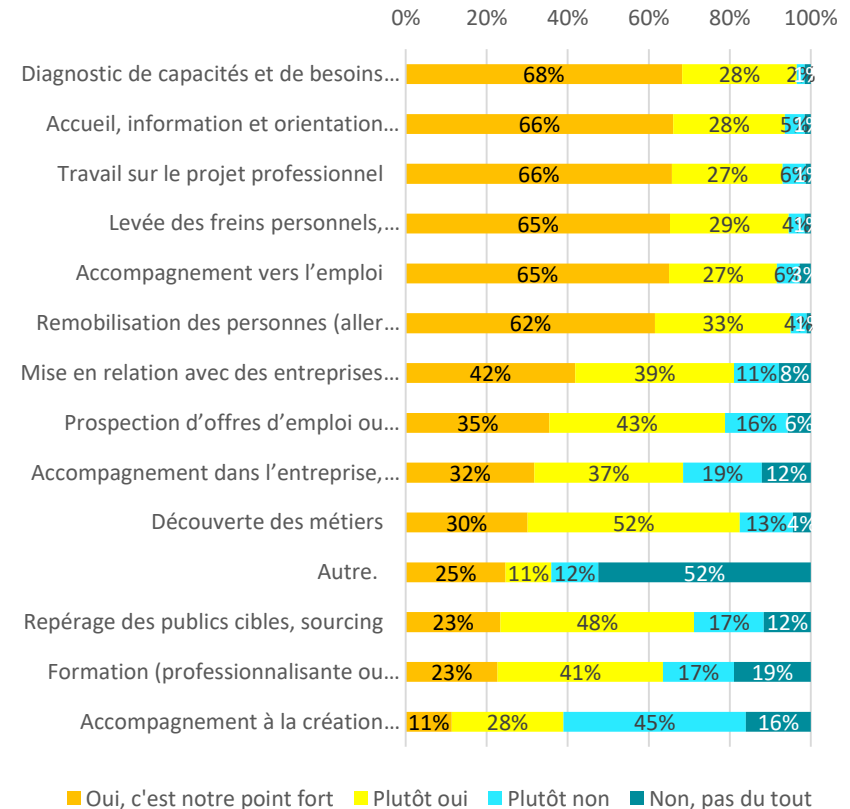
Porté par :

- les départements (41% des participants),
- les PLIE (31%),
- Pôle emploi (21 % dans le cadre de l'Accompagnement global)

Crédits FSE programmés : 553 M€

Offre d'accompagnement proposée dans le cadre de l'axe 3 du PON FSE 2014-2020

(TOUS TYPES de structures confondus)



Une offre d'accompagnement de parcours renforcé 3/3

3

Des modalités de parcours peu différenciées selon le public accompagné

- **Durée de parcours** : 16 -17 mois pour les Plie, 10 pour les Conseils départementaux, 9 pour Pôle Emploi (Ex : *Ecart moyen de 1 mois entre l'ensemble des personnes inscrites à PE et celles chômeuses depuis plus de 24 mois*)
- **Fréquence des échanges** : 3 échanges par mois en moyenne pour une durée moyenne de 1h
- **Nombre d'opérations par personne physique** : 2,3 pour les Plie pivot, 2,1 pour les Plie, 1,4 pour les CD ou PE
- **Accompagnement individuel (83%) et présentiel (91%)**
- **Coût unitaire moyen** : 3 000 €

Une offre limitée pour la levée de certains freins sociaux

21% d'abandon sans sortie positive en cours de parcours

Un tiers de ces abandons est justifié notamment par des motifs de garde d'enfants, de problèmes de santé (seulement 20% de solutions satisfaites)

Accès à la formation, objectif le moins bien atteint

6 % de sortie en formation vs 9 % lors de la précédente programmation

Faible coordination entre le POn Axe 3 et les PO régionaux même si les OI déclarent inclure des actions de formation dans leur offre d'accompagnement en mobilisant d'autres financements

Une mobilisation des entreprises encore à intensifier

4

10% des actions de l'axe 3 et 9 % des crédits consacrés à la mobilisation des entreprises (OS2)

- 40 % dédiées à l'insertion de clauses sociales
- 37 % à la mobilisation d'entreprises
- 20 % à la médiation pour l'emploi

3 % des participants

Hors intégration de certaines initiatives dans les actions de l'OS1

Des initiatives intéressantes de rapprochement des acteurs économiques

- Plateformes territoriales de l'emploi et de l'insertion professionnelle : accompagnement des allocataires RSA tournée vers les besoins des entreprises et mise en relation directe (CD Nord)
- Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi avec des services insertion intégrés au pôle économique de la Métropole + Charte des mille : engagement des entreprises (Métropole de Lyon)
- Démarches pro-actives auprès des employeurs (CD Sarthe)
- Projet SEVE – SIAE (FAS)

Peu d'initiatives visant un déploiement pro actif d'actions vis-à-vis d'employeurs et la recherche de coordination de la relation aux entreprises entre plusieurs structures

Un effet limité sur l'émergence de réponses nouvelles

5

Une amélioration des process et de l'efficacité de l'accompagnement mais peu de réponses nouvelles

La majorité des porteurs de projets déclarent développer de nouvelles pratiques d'accompagnement des publics grâce au FSE

mais un effet limité du FSE sur l'émergence de réponses nouvelles, innovantes : 3 M€, 13 opérations

L'impact des règles de gestion et des objectifs de performance ont bridé les initiatives (priorité aux opérations garantissant un volume important de participants)

Exemples de bonnes pratiques :

- **Accompagnement flash** : Accompagnement intensif et rythmé (un entretien par semaine) sur une durée très courte (trois mois) + effet volume (nombre très important de participants dans le dispositif)
CD Alpes-Maritimes / Fondation de Nice Patronage Saint Pierre Actes
- **Santé / prise en compte de la dimension psychologique** : Mesure des capacités fonctionnelles et cognitives relative à l'employabilité des bénéficiaires *via* un diagnostic approfondi
CD Maine-et-Loire / ADAPEI Formation
- **Ruralité / prise en compte des spécificités des territoires ruraux** : Volonté de renforcer l'équité entre jeunes *via* la construction d'un projet professionnel en adéquation avec les besoins du territoire, le développement de la mobilité, de l'autonomie sociale
Mission Locale du Nord meusien

Impact sur les publics 1/2

6

Des résultats positifs en termes de sorties qui semblent durables

37 % de sorties positives à l'issue des opérations (dans les 4 semaines) :

31% en emploi dont 14 % en emploi durable

6 % en formation

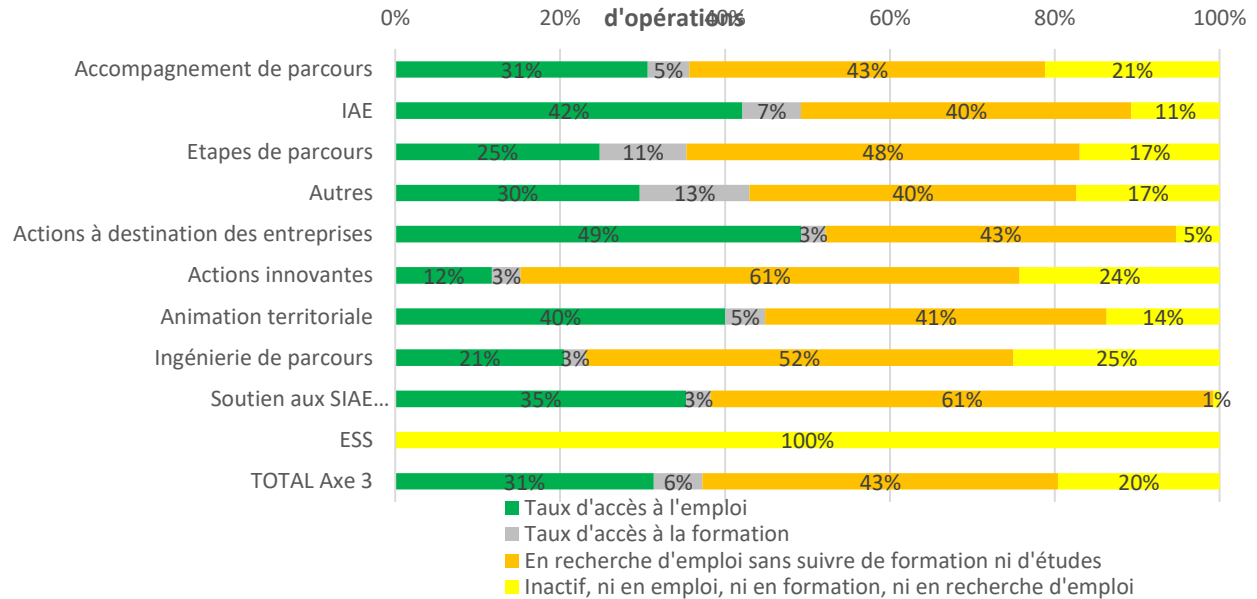
un résultat identique à la programmation 2007-2013 mais avec des publics plus éloignés

52 % des personnes en emploi durable plus d'un an après la sortie

Les résultats dépendent de la typologie d'actions dont bénéficient les participants :

Les actions à destination des entreprises (seuls 2% des participants Axe 3) et les opérations de l'IAE sont celles qui ont les effets les plus importants sur le retour à l'emploi, respectivement 49% et 42% de personnes en emploi à la sortie des opérations

Statut sur le marché du travail à la sortie des personnes physiques par typologie



Impact sur les publics 2/2

6

Une évolution positive également pour les inactifs

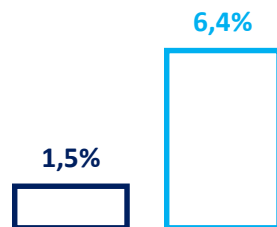
Des résultats positifs au-delà du seul critère de retour à l'emploi :

59 % des inactifs ont évolué positivement :

- 19% en emploi, 6% en formation
- **34 % vers une situation de demandeurs d'emploi,**
- Des résultats caractérisés dans un parcours à composante sociale par une reprise de confiance, une réduction des abandons, le retour à l'emploi dans le temps

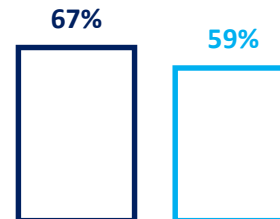
Taux d'abandon

■ Bénéficiaires



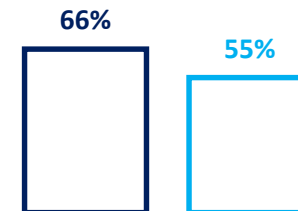
Taux de participant dont l'accompagnement a amélioré leur confiance en l'avenir

■ Bénéficiaires ■ Groupe de comparaison



Sortie d'inactivité dans les 4 semaines suivant la sortie d'accompagnement

■ Bénéficiaires ■ Groupe de comparaison



7

**Des modes de gestion de
de nature à impacter la
qualité de la gouvernance
de l'offre d'insertion**

8 % des crédits et 7 % des opérations dédiées à la coordination de l'offre d'insertion (OS3)

- Nette diminution du nombre d'organismes intermédiaires conventionnés : 121 au lieu de plus de 350 sur 2007-2013
- 91% des porteurs de projets soulignent la lourdeur administrative et 66% une fragilisation financière

Difficile de conclure sur l'impact du partage des responsabilités FSE sur les synergies et complémentarités des acteurs de l'insertion (cf. analyse contrefactuelle)

- Les configurations « groupées (CD-PLIE OI commun) présentent des résultats appréciables en termes notamment de sortie d'inactivité et durabilité de l'emploi.
- Les acteurs soulignent un réel progrès permis par ce mode de gestion en termes de coordination des acteurs de l'insertion et de cohérence de l'offre d'insertion mais ces effets positifs n'auraient pas eu le temps d'impacter suffisamment la programmation pour être appréciables sur les sorties des participants
- Rôle clef de l'autorité de gestion déléguée reconnu

3 séries de recommandations pour le FSE+

1

Consolider l'accompagnement de parcours

- Intégrer la relation aux entreprises dans l'accompagnement de parcours
- Evoluer vers une forfaitisation du financement des opérations, dans une double logique d'efficacité et de simplification, pour favoriser le changement d'échelle
- Mettre à niveau l'offre de levée des freins périphériques dans les territoires, en faisant levier sur les cofinancements correspondants

2

Innover dans le domaine de l'insertion

- Soutenir l'impulsion de solutions alternatives pour tous les publics pour lesquels l'accompagnement de parcours n'a pas fonctionné ou n'a pas été possible
- Renforcer les capacités du territoire : mise en réseau des accompagnateurs, coordination de la relation aux employeurs...
- Organiser des modalités apprenantes d'innovation dans l'insertion : observatoire des publics sans solution, living labs visant à créer et/ou transférer des nouvelles pratiques d'accompagnement, ...

3

Assurer une architecture de gestion vectrice de lisibilité et de coordination

- Mettre en place des modes de gestion visant à renforcer la coordination entre acteurs de l'insertion
- Viser un « OI inclusion » par territoire, commun aux différents responsables de l'insertion
- Conclure des accords stratégiques sur l'accès à la formation des publics en insertion avec l'autorité compétente sur le « FSE formation » et la formation des demandeurs d'emploi
- Positionner les autorités de gestion déléguées (Direccte) dans le champ de l'inclusion exclusivement en animation des organismes intermédiaires (et non en gestion de subventions simples)

A retrouver sur le site : <http://www.fse.gouv.fr/evaluations>

- Rapport final et sa synthèse (FR et ANG)
- Bilan de mise en œuvre de l'axe 3 et sa synthèse (FR et ANG)
- Fiches statistiques régionales et nationale
- 12 études de cas territoriales

Merci de votre attention



MINISTÈRE DU TRAVAIL



UNION EUROPEENNE